Nations Unies S/PV.6506



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6506e séance

Vendredi 25 mars 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

11-27745 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Khare.

M. Khare (*parle en anglais*) : Nous avons présenté un exposé sur l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire le 3 mars. Depuis lors, la situation a continué de se dégrader sur le plan de la sécurité, avec l'utilisation par les forces de sécurité loyales à M. Gbagbo d'armes lourdes contre les civils à Abidjan, notamment dans les quartiers d'Abobo, d'Adjamé, d'Attécoubé, de Koumassi, de Treichville et de Williamsville, qui sont des bastions connus du Président Ouattara et qui figurent sur la carte distribuée aux membres du Conseil.

Je citerai ici certains des cas les plus flagrants de recours excessif à la force contre des civils. Le 3 mars, à Abobo, les forces de sécurité loyales à M. Gbagbo ont tiré à la mitrailleuse lourde contre un groupe de femmes qui manifestaient pacifiquement en faveur du Président Ouattara, tuant sept femmes et en blessant grièvement beaucoup d'autres.

Le 7 mars, la communauté ethnique ébrié d'Anonkoua-Kouté, aux abords d'Abidjan, réputée loyale à M. Gbagbo, a été attaquée par des individus armés, qui seraient des partisans de ceux que l'on appelle les commandos invisibles, qui soutiennent le Président Ouattara. Cette attaque a forcé la plupart des 5 000 habitants de cette communauté à quitter leur domicile. Le 8 mars, au moins quatre personnes ont été tuées à Treichville lors d'affrontements entre les forces de sécurité loyales à M. Gbagbo et des individus armés soutenant le Président Ouattara, après une manifestation organisée par des femmes en mémoire de celles qui avaient été tuées le 3 mars.

Le 11 mars, à Abobo, huit civils, dont trois enfants, ont été tués lorsque des éléments des forces loyales à M. Gbagbo ont fait usage d'armes lourdes, y compris des tubes lance-grenades et des mortiers. Le 15 mars, des personnes non identifiées ont lancé une grenade dans une zone très peuplée d'Attécoubé, tuant une personne et en blessant au moins 18 autres. Le 17 mars, plus de 25 personnes ont été tuées et plus de 40 blessées lorsque les forces de sécurité loyales à M. Gbagbo ont lancé plusieurs obus de mortier sur un bâtiment abritant le marché d'Abobo. Le 19 mars, le village d'Akeikoi, à proximité d'Abidjan, peuplé en majorité de membres de l'ethnie attié, réputée soutenir M. Gbagbo, a été assailli par des hommes armés, qui seraient des partisans de ceux qu'on appelle les commandos invisibles.

Hier, le 24 mars, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a reçu des informations selon lesquelles des civils auraient essuyé des tirs d'obus lancés à partir du camp commando d'Abobo Samanké. Une patrouille de l'ONUCI a assisté à la scène. À son arrivée sur les lieux, la patrouille a vu des éléments des forces de sécurité loyales à M. Gbagbo tirer au mortier. L'ONUCI a ouvert le feu sur la position de mortiers, ce qui a conduit les forces de sécurité à fuir et à quitter cette position.

De nombreux incidents de moindre ampleur continuent également de se produire dans ces quartiers. La plupart des civils blessés sont conduits au siège de l'ONUCI, où des soins médicaux sont prodigués. Jusqu'à présent, l'ONUCI – la mission qui a été autorisée par le Conseil – a soigné 254 blessés, dont 131 blessés par balle, 77 par l'explosion d'une grenade et 46 personnes blessées à la machette ou ayant subi des brûlures. La capacité de l'hôpital de la mission, qui est un hôpital de niveau I plus, est mise à rude épreuve et un appui immédiat sous forme d'équipe chirurgicale aiderait la mission à faire face.

De nombreux affrontements entre les Jeunes Patriotes et les partisans du Président Ouattara ont également eu lieu dans le quartier de Yopougon à Abidjan. Des attaques ont également été lancées par les Jeunes Patriotes et les forces armées loyales à M. Gbagbo contre des ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest. Des locaux commerciaux appartenant à des ressortissants de pays membres de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été vandalisés et pillés à Abidjan. Les forces loyales à M. Gbagbo ont également vandalisé et pillé les résidences de plusieurs ministres du gouvernement du Président Ouattara à Abidjan entre le 3 et le 5 mars. En représailles, des groupes de jeunes fidèles au Président Ouattara ont pillé deux maisons appartenant à de hauts responsables du parti de M. Gbagbo à Bouaké et à Abidjan.

Entre-temps, les combats entre les éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) loyales à M. Gbagbo et les Forces nouvelles, en violation de l'Accord général de cessez-le-feu signé le 3 mai 2003, demeurent un grave sujet de préoccupation. Il semblerait que les deux parties utilisent des armes lourdes, tout en continuant de recruter des forces, de les former et de les armer. Le 6 mars, les Forces nouvelles se sont emparées de Toulepleu, une ville stratégique située à la frontière avec le Libéria, après de violents combats avec les forces loyales à M. Gbagbo. Elles ont saisi un lance-roquettes multitubes – connu sous le nom de BM-21 en jargon militaire –, qui avait été abandonné par les Forces de défense et de sécurité. À partir de là, les Forces nouvelles ont continué d'avancer vers Guiglo. Des combats ont été signalés à Daloa et à Bonoufla, à l'issue desquels les Forces nouvelles auraient pris le contrôle des villages de Doké et de Zaïbo, ainsi que de Bloléquin, après les violents combats enregistrés le 20 mars.

Alors que le Président Ouattara signait le 17 mars un décret unifiant sous commandement unique, sous le nom de Forces républicaines de Côte d'Ivoire, les Forces de défense et de sécurité ivoiriennes et les Forces nouvelles, le 19 mars, le chef des Jeunes Patriotes, M. Charles Blé Goudé, a appelé les Jeunes Patriotes à se présenter au quartier général des FDS le 21 mars pour se faire enrôler dans l'armée afin de « libérer » le pays.

La dégradation des conditions de sécurité et l'escalade de l'utilisation d'armes lourdes font payer un lourd tribut au peuple ivoirien, sur le plan des vies sacrifiées comme du bien-être de la population. La situation sur le plan des droits de l'homme est très grave, et un nombre élevé de violations des droits de l'homme ont été signalées. L'ONUCI a signalé 462 meurtres entre la mi-décembre et le 23 mars, et parmi les victimes, 72 étaient des ressortissants des pays membres de la CEDEAO. Elle a également signalé 520 cas d'arrestations et de détentions arbitraires, parfois avec recours à la torture, et au moins 72 cas de disparitions.

Je suis également très préoccupé par la situation humanitaire très difficile et le fait qu'elle pourrait exacerber la situation en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, particulièrement au Libéria. À ce jour, plus de 93 000 personnes ont déjà cherché refuge au Libéria et il y a environ un million de personnes déplacées, dont 300 000 se trouvent à Abidjan, tandis que beaucoup d'autres quittent la ville. À cet égard, je tiens à signaler que l'appel éclair relatif à la crise humanitaire en Côte d'Ivoire et au Libéria reste très insuffisamment financé, ce qui compromet la capacité des Nations Unies de fournir les services indispensables à ceux qui ont été forcés à quitter leur domicile. L'accès aux personnes touchées par la crise actuelle demeure un problème préoccupant. Il est essentiel que toutes les parties permettent aux acteurs humanitaires d'accéder sans entrave aux populations afin qu'ils puissent approcher tous ceux qui sont dans le besoin.

Pendant ce temps, les Jeunes Patriotes et les forces de sécurité loyales à M. Gbagbo continuent de faire obstruction aux opérations de l'ONUCI, y compris en empêchant les patrouilles de l'ONUCI d'accéder aux lieux où se déroulent des affrontements entre les forces loyales à M. Gbagbo et les partisans du Président Ouattara. En outre, un certain nombre d'attaques de personnel de l'ONU ont été signalées. Par exemple, le 12 mars, des membres des Jeunes Patriotes ont agressé un membre du personnel de l'ONUCI sur le parking d'un supermarché. Il a été blessé et dévalisé et le véhicule de l'ONU a été incendié. Le 15 mars, un soldat de la paix a été porté disparu, il aurait été enlevé par de Jeunes Patriotes; nous sommes toujours sans nouvelles de lui. Le 16 mars, un convoi de ravitaillement de l'ONUCI a essuyé des coups de feu tirés par des forces fidèles à M. Gbagbo dans le quartier d'Abobo à Abidjan. Le 23 mars, à Guiglo, des éléments armés ont pénétré de force, à plusieurs reprises, dans les locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et ont emporté du matériel et plusieurs véhicules. Une foule constituée de Jeunes Patriotes a empêché les forces de l'ONUCI de riposter.

Au plan politique, comme les membres du Conseil le savent déjà, le Groupe de haut niveau s'est réuni à Addis-Abeba le 9 mars pour formuler ses recommandations au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, était présent. Le

10 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réuni au niveau des chefs d'État pour examiner les recommandations du Groupe, en présence du Président Ouattara et de représentants de M. Gbagbo, et a approuvé ces recommandations. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé au Président de la Commission de l'Union africaine de nommer un haut représentant pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du Groupe.

Dans son allocution à la nation du 15 mars, le Président Ouattara a déclaré qu'il acceptait les décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et a présenté sa vision, en insistant sur la réconciliation nationale, notamment par la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la création d'une commission Vérité et réconciliation, et sur la nécessité de mener à bien les tâches en suspens prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou.

Cela étant, le « conseil des ministres » de M. Gbagbo s'est réuni et a publié un communiqué, le 17 mars, indiquant que l'Union africaine avait pris sa décision sans avoir effectué l'évaluation complète des élections et ajoutant qu'un dialogue interivoirien constituait le seul gage de sortie pacifique de la crise. Dans le communiqué, il est également demandé aux « rebelles » de déposer les armes. Comme je l'ai indiqué plus tôt, ce communiqué du conseil des ministres a été immédiatement suivi d'un appel, lancé par le chef des Jeunes Patriotes, pour mobiliser la jeunesse en vue de « libérer » la Côte d'Ivoire.

J'en viens maintenant aux actions menées par l'ONUCI pour protéger les civils, notamment pour enquêter et recueillir des informations sur les cas de non-respect et de violation des droits de l'homme, et ce, dans des conditions très difficiles. À titre d'exemple, le 12 mars, dans le quartier d'Attécoubé à Abidjan, les Forces de défense et de sécurité (FDS) ont empêché le passage d'une patrouille qui répondait à des appels de commerçants et de civils en train de se faire agresser par de Jeunes Patriotes. L'ONUCI a envoyé des renforts à la patrouille, qui a pu forcer les barricades et atteindre la zone concernée où elle a aidé à éteindre les incendies allumés dans les échoppes et à évacuer les blessés. L'ONUCI a également augmenté le nombre de patrouilles effectuées dans les communautés vulnérables ou les quartiers étant la cible d'attaques. L'ONUCI a pris des dispositions pour qu'une patrouille permanente soit postée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans le quartier à haut risque d'Abobo. Nous pensons que ces mesures ont permis de prévenir d'autres meurtres à Abobo, Attécoubé et Koumassi.

Pour prévenir la violence, une reconnaissance aérienne est effectuée à Abidjan et dans le reste du pays, à l'aide d'hélicoptères armés redéployés, à titre temporaire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI. Par ailleurs, le nouveau commandant de la force, le général Béréna, a pris ses fonctions le 20 mars. Nous tenons à remercier une nouvelle fois l'ancien commandant de la force, le général Hafiz, pour la manière dont il a exercé ses fonctions.

L'ONUCI a désormais accès à certains des sites où se trouveraient des fosses communes et sur lesquels il lui avait été jusqu'alors interdit de se rendre. Des efforts sont actuellement déployés pour inspecter les sites suspectés d'abriter des charniers. La Mission a reçu des informations faisant état du massacre présumé de 200 ressortissants de pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans des villages situés dans la zone de Duékoué et elle s'apprête à envoyer une équipe sur place pour enquêter sur ces allégations. La Mission continue de consigner tous les cas de violation des droits de l'homme qui lui sont signalés. Dans le même temps, l'ONUCI met tout en œuvre pour maintenir des contacts avec les deux parties.

Avant de terminer, je tiens à remercier les dirigeants de la CEDEAO, qui se sont réunis ces deux derniers jours à Abuja et ont pris des décisions très importantes au sujet de la Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial, M. Djinnit, a été invité à participer à ce sommet. Comme le savent les membres du Conseil, dans leur résolution A/RES.1/03/11, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont fermement condamné la violence gratuite exercée contre les populations civiles et déploré les attaques ciblées et délibérées de citoyens de la CEDEAO et d'autres étrangers ainsi que les attaques perpétrées contre le personnel de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ils ont clairement indiqué que la détérioration de la situation en matière de sécurité et l'escalade de la violence résultaient directement « du refus du Président sortant, M. Laurent Gbagbo, de céder le pouvoir à M. Alassane Ouattara, le vainqueur universellement reconnu des élections du 28 novembre 2010 ». La résolution affirme que le moment est venu d'exécuter les décisions visant à assurer le transfert des rênes du pouvoir à M. Alassane Ouattara sans délai. À cet égard, la Conférence demande au Conseil de

sécurité d'autoriser la mise en œuvre immédiate des précédentes décisions de la CEDEAO.

Elle demande également au Président de la Commission de la CEDEAO d'explorer toutes les voies susceptibles de donner au gouvernement de M. Alassane Ouattara tous les moyens légaux et diplomatiques nécessaires à l'exercice de son autorité. Il est également demandé au Conseil de sécurité d'examiner la situation en Côte d'Ivoire en vue de renforcer le mandat de l'ONUCI et de prendre des sanctions internationales ciblées plus contraignantes à l'encontre de M. Laurent Gbagbo et de ses partisans. Enfin, il est demandé à la communauté internationale d'assurer un environnement favorable en vue de permettre à la population d'exercer librement ses activités et à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire d'accomplir son mandat, y compris de protection des civils, tandis que la Commission de l'Union africaine est invitée à procéder à la mise en œuvre diligente de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 10 mars 2011.

Pour conclure, je tiens à souligner de nouveau que la Mission ne ménage aucun effort, malgré les conditions difficiles dans lesquelles elle opère, pour renforcer son action et faire en sorte que les mandats confiés par le Conseil de sécurité soient mis en œuvre sur le terrain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Khare de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Prenant la parole pour la première fois devant le Conseil depuis ma nomination par le Président de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, et ma prise de fonctions en qualité de Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais en cet instant solennel traduire la profonde et sincère gratitude du peuple de Côte d'Ivoire, du Gouvernement ivoirien et du Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, aux membres du Conseil de sécurité, pour l'attention constante qu'ils ne cessent de porter au dossier de la crise ivoirienne.

L'obligation et la responsabilité de protéger les populations civiles en situation de danger imminent se retrouvent au cœur des préoccupations de l'opinion publique internationale aujourd'hui en raison de l'actualité qui prévaut. En Côte d'Ivoire, depuis le 28 novembre 2010 et malgré la présence de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dont le mandat consiste notamment à protéger les populations civiles en situation de danger imminent de violence, les forces de M. Gbagbo ont commis des violations massives des droits de l'homme et ont massacré plus de 500 civils aux mains nues en l'espace de trois mois. Au nom de cette obligation et de cette responsabilité de protéger les populations civiles, ma délégation demande au Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, d'autoriser le renforcement du mandat et la posture actuelle de l'ONUCI.

Le trente-neuvième Sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenu à Abuja (Nigéria) les 23 et 24 mars 2011, a adopté la résolution A/RES.1/03/11 du 24 mars 2011 qui, notamment,

> « demande au Conseil de sécurité des Nations Unies d'autoriser la mise en œuvre immédiate des décisions de la Conférence de décembre 2010. Dans ce contexte, demande au Conseil de sécurité des Nations Unies de renforcer le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire lui permettant d'utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger la population et les biens et pour faciliter le transfert immédiat du pouvoir à M. Alassane Ouattara. »

Or, il convient de rappeler que les décisions des sommets extraordinaires de la CEDEAO des 7 et 24 décembre 2010, relatives notamment au paragraphe 10 de cette dernière, indiquent que :

> « En cas de rejet de la demande non négociable par M. Gbagbo (de céder le pouvoir), la Communauté n'aura d'autre choix que de prendre toutes mesures nécessaires, y compris l'usage de la force légitime pour réaliser les aspirations du peuple ivoirien. »

En conséquence, compte tenu de l'étroite implication de la CEDEAO dans le traitement de la crise ivoirienne, la mise en œuvre du Chapitre VIII de la Charte, dans ce contexte, nous paraît pertinente, afin de permettre la nécessaire coopération et coordination entre l'ONUCI et la CEDEAO, pour une protection effective des populations civiles vivant en Côte d'Ivoire, dont plusieurs millions sont originaires des pays de la CEDEAO.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, dans sa décision du 10 mars 2011 au terme de sa deux cent soixante-cinquième réunion à Addis-Abeba, a confirmé définitivement la légitimité de M. Alassane Ouattara comme Président de la République de Côte d'Ivoire, et a enjoint une dernière fois à M. Gbagbo de céder pacifiquement le pouvoir dans un délai maximum de deux semaines. Un haut représentant de l'Union africaine devait être nommé pour mettre en œuvre cette décision. Ce délai est expiré depuis hier, et le haut représentant de l'Union africaine n'est toujours pas nommé.

Le Secrétaire général adjoint, M. Khare, a fait mention de l'escalade de la violence qui prévaut en Côte d'Ivoire en ce moment, et qui est pour nous un sujet réel de préoccupation. Chaque jour, des Ivoiriens meurent, et chaque jour, il y a des violations des droits de l'homme. Chaque Ivoirien connaît le traumatisme que cette situation implique. Je mentionnerai simplement l'incident du 3 mars dernier, où des femmes sorties le matin pour manifester joyeusement, presque dans une atmosphère de carnaval, ont été brusquement mitraillées par les forces de M. Gbagbo. Tout comme les membres du Conseil, beaucoup de personnes ont été choquées par ces images qui ont fait le tour du monde. Quatre jours plus tard, des tirs d'artillerie ont été dirigés contre le quartier d'Abobo, et des obus sont tombés en plein marché à une heure d'affluence, faisant 40 morts et 60 blessés.

Ma délégation est préoccupée et nous avons pris la parole pour attirer l'attention du Conseil sur cette escalade incontrôlée de la violence en Côte d'Ivoire. De plus, nous assistons à ce que nous avions dénoncé il y a quelques temps comme une épuration ethnique ou un génocide programmé. Les populations ciblées sont les suivantes : premièrement, les Ivoiriens des ethnies Dioula et Baoulé auxquelles appartiennent respectivement le Président de la République, M. Alassane Ouattara, et le Président Henri Konan Bédié, son allié de la coalition politique du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix; deuxièmement, les ressortissants des pays de la CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire, notamment ceux originaires du Burkina Faso, du Niger, du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, du Ghana, du Togo et du Bénin; et troisièmement, les populations africaines de confession religieuse musulmane.

Les populations civiles vivant en Côte d'Ivoire sont victimes d'un régime de terreur du fait de la dictature de M. Gbagbo. À ces atrocités, il convient d'ajouter la tendance des miliciens de M. Gbagbo à profaner les mosquées et à assassiner les membres du clergé musulman dans l'espoir de provoquer une réaction similaire de la part de la communauté musulmane et de déclencher ainsi un conflit interethnique aux conséquences incalculables. Heureusement, les leaders de la communauté musulmane, dans leur grande sagesse, ont multiplié les appels au calme et à la retenue, appels qui ont été entendus et suivis par leurs fidèles.

Au total, depuis le début de la crise postélectorale jusqu'à la date du 18 mars 2011, le bilan des atrocités laisse apparaître les chiffres suivants : 859 tués par balles; 1 885 blessés dont 542 graves; 100 disparus; enfin, 876 arrestations dont 45 personnes encore détenues.

Cette situation a entraîné, comme il fallait s'y attendre, une catastrophe humanitaire sans précédent en Côte d'Ivoire, avec une dimension régionale aggravante. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a donné des statistiques, aussi vais-je faire l'économie de les répéter.

Face à cette situation qui se dégrade chaque jour davantage et devant le drame et la tragédie que vivent nos populations, ainsi que les risques d'intensification des crimes contre l'humanité, ma délégation demande solennellement que le Conseil de sécurité prenne immédiatement des mesures vigoureuses à l'encontre de l'ancien Président Gbagbo et de tous ceux qui le soutiennent, notamment par : premièrement, la mise en place immédiate par l'ONUCI et la Force Licorne d'un plan global de sécurisation des populations civiles en situation de danger imminent sur l'ensemble du territoire, particulièrement à Abobo et à Anyama, par l'instauration d'une ceinture de sécurité; deuxièmement, la destruction des armes de guerre utilisées par les troupes de M. Gbagbo pour perpétrer les massacres des populations civiles; troisièmement, l'isolement diplomatique total de M. Gbagbo par la non-reconnaissance de ses représentants, notamment en Afrique; quatrièmement, l'interdiction de l'octroi de visas à M. Gbagbo, aux membres de sa famille et à ses proches; cinquièmement, le renforcement de la surveillance de l'embargo sur les armes et la mise en œuvre de sanctions contre les pays qui contribuent au viol de l'embargo; sixièmement, le gel des avoirs extérieurs de M. Gbagbo, des membres de sa famille et de ses proches; septièmement, la saisine de la Cour

pénale internationale sur les violations graves des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité; enfin, huitièmement, l'autorisation en urgence du recours à la force légitime pour sauver les populations, la démocratie et la paix en Côte d'ivoire, et pour installer dans la plénitude de ses fonctions le Président de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara.

Nous venons d'avoir des informations récentes selon lesquelles les militaires de M. Gbagbo ont acquis des armes de destruction massive, telles que des orgues de Staline de type BM-21 et un hélicoptère MI-24, qu'ils s'apprêtent à utiliser contre les populations civiles. En outre, il nous a été signalé la présence de puissantes armes de guerre, pointées en direction de l'hôtel du Golf, résidence temporaire du Président de la République de Côte d'Ivoire. Ces armes font peser une menace réelle et permanente sur la sécurité personnelle du Président de la République, de son gouvernement et de toutes les personnes résidant à l'hôtel du Golf.

La question qui se pose est de savoir si le Conseil de sécurité peut se permettre de rester inactif et passif face à l'extermination planifiée de plusieurs milliers de personnes vivant en Côte d'Ivoire.

Le Président Ouattara, dans son dernier message à la nation, a tenu à montrer sa volonté de rassembler les Ivoiriens, tous les Ivoiriens, sans aucune distinction. Ainsi, il mettra en œuvre tout un programme concret pour la réconciliation nationale et la réunification de l'armée et du pays. Pour le Président Ouattara, il faut tourner la page de la violence et de la guerre civile. La Côte d'Ivoire doit redevenir cette terre de paix et d'hospitalité qu'elle a toujours été, et retrouver sa vocation première qui, selon les termes de son hymne national, est d'être un pays d'hospitalité.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.